MOTTET & DUCLOS
TISSOT
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

PROCES - VERBAL DE DESCRIPTION

EXPEDITION

DATE

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE SIX MARS

DEMANDEUR :

A la requête de **Madame Laurence, Aimée, Irène, Muriel, Claire BURNAT épouse STOLOJAN-FILIPESCO,** née le 1er avril 1950 à CHENE-BOUGERIES (Suisse), demeurant 499, Rue Heme à OLIVET (Loiret).

Ayant pour Avocat la SCP MERMET & ASSOCIES, Société Civile Professionnelle d'Avocats inscrite au Barreau de THONON-LES-BAINS, dont le siège social est 2, Rue Alfred Bastin à ANNEMASSE (Haute-Savoie).

AGISSANT EN VERTU :

- D'un jugement de licitation rendu le 29 juillet 2016 par le Tribunal de Grande Instance de THONON-LES-BAINS, aux fins de liquidation et partage de l'indivision existant entre Madame Laurence BURNAT épouse STOLOJAN-FILIPESCO et Madame Iléana ROCHAT.

- Des articles R322-2 et R322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, afin d'établir le procès-verbal de description des biens immobiliers sis au lieudit " Sous Vernaz ", 79 B, Rue de BasVernaz à GAILLARD (Haute-Savoie), appartenant à :

- **Madame Laurence, Aimée, Irène, Muriel, Claire BURNAT épouse STOLOJAN-FILIPESCO,** née le 1er avril 1950 à CHENE-BOUGERIES (Suisse), demeurant 499, Rue Heme à OLIVET (Loiret).

- **Madame Iléana ROCHAT** venant aux droits de sa mère en qualité d'héritière, Madame Feue Sylvie BURNAT-ROCHAT, décédée le 18 novembre 2008, née le 03 juillet 1981 à CHENE-BOUGERIES (Suisse), demeurant 79 Bis, Rue de Bas Vernaz à GAILLARD (Haute-Savoie).

Je soussigné, **Maître Bruno MOTTET,** Huissier de Justice Associé de la S.C.P. Bruno MOTTET, Stéphane DUCLOS et Sabine TISSOT, Huissiers de Justice Associés, et Caroline FREZARD, Huissier de Justice Salariée à la Résidence de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (Haute-Savoie), 8, Rue Amédée VIII de Savoie.

Me suis transporté ce jour à la Mairie de GAILLARD où j'ai relevé sur la matrice cadastrale les renseignements ci-après :

Propriétaire/indivision ROCHAT Iléana
79 B RUE DE BAS VERNAZ 74240 GAILLARD

Propriétaire/indivision STOLOJAN Laurence
APT 53 499 RUE HEME 45160 OLIVET

PROPRIETES BATIES

Section	N° du plan	N° de Voirie	Nom de la voie ou lieu-dit	Nature
B	1601	79 B	RUE DE BAS VERNAZ	MA

PROPRIETES NON BATIES

Section	N° du plan	N° de Voirie	Nom de la voie ou lieu-dit	Contenance
B	291		SOUS LE CREST DE VAULX	1 ha 52 a 20 ca
B	451	79 B	RUE DE BAS VERNAZ	12 a 19 ca
B	1000		SOUS LE CREST DE VAULX	18 a 63 ca
B	1466	79 B	RUE DE BAS VERNAZ	7 a 26 ca
B	1471	79 B	RUE DE BAS VERNAZ	1 ha 07 a 69 a
B	1597	79 B	RUE DE BAS VERNAZ	50 ca
B	1600	79 B	RUE DE BAS VERNAZ	2 a 51 ca
B	1601	79 B	RUE DE BAS VERNAZ	30 a 34 ca
B	1864		SOUS VERNAZ	68 a 11 ca
B	1869	79 B	RUE DE BAS VERNAZ	1 a 56 ca
B	1385		SOUS VERNAZ	62 a 33 ca
B	1594	79 B	RUE DE BAS VERNAZ	3 a 50 ca
B	1596	79 B	RUE DE BAS VERNAZ	47ca

Me suis transporté ce jour à 13 heures 30 au lieudit " Sous Vernaz ", 79 B, Rue de Bas Vernaz à GAILLARD (Haute-Savoie), où en présence de Madame Iléana ROCHAT et assisté de Monsieur Xavier HAZART, Diagnostiqueur, agissant pour le compte du CABINET BC CONTROLES dont le siège social est 7, Rue de Genève à GAILLARD (Haute-Savoie), qui a pour mission d'effectuer ce jour le métrage et l'état des risques et pollutions, les diagnostics suivants encore valables ayant préalablement été effectués en mars 2018 à la demande de Madame Laurence BURNAT épouse STOLOJAN-FILIPESCO :

- Plomb,
- Amiante,
- Electricité,
- Gaz,
- Diagnostic de performance énergétique,

j'ai constaté ce qui suit :

A L'EXTERIEUR

La propriété des consorts STOLOJAN-FILIPESCO et ROCHAT est un domaine d'une superficie de 4 ha 67 a 29 ca est située dans un quartier résidentiel de la commune de GAILLARD, comprise en partie dans une zone naturelle (photographies " Géoportail " et plans cadastraux en annexe).

Elle comprend :

- Une maison de maître édifiée en 1865 par Jean-François CONSTANTIN qui dirigeait en association la maison d'horlogerie de Genève Vincent CONSTANTIN. Construite en pierres sur trois niveaux avec un sous-sol et des combles, son toit est recouvert d'ardoises, ses façades sont crépies. Elle dispose côté Nord-Ouest et côté Nord-Est d'une grande cour en gravier. Au-dessus de l'escalier de l'entrée est installé un porche métallique. En façade Sud-Ouest est aménagée une grande terrasse abritée avec deux escaliers permettant l'accès à une cour ouvrant sur le parc et surplombant le reste du domaine.

En annexe :

. Photographie n° 1 : vue de l'entrée de la propriété et de la maison depuis la rue.
. Photographies n° 2 et 6 : vues de la maison côté Sud-Ouest.
. Photographies n° 3 et 7 : vues de la maison côté Nord-Ouest.
. Photographie n° 4 : vue de la maison côté Nord-Est.
. Photographie n° 5 : vue de la maison côté Sud-Est.
. Photographies n° 7 et 8 : vues des cours Nord-Ouest et Nord-Est.

Le sol est recouvert de carreaux de pierre.

Les murs et le plafond sont peints.

L'éclairage est assuré par deux fenêtres avec volets orientées Nord-Est.

Des portes donnent accès directement à la bibliothèque et à la cuisine.

Une porte double vitrée ouvre sur un local de rangement dont le sol est en plancher (photographie n° 33 en annexe).

Le hall d'entrée

(Photographies n° 34, 35 et 36 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet massif en chêne.

Les murs et le plafond sont peints.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une porte double vitrée et deux fenêtres la séparant du dégagement.

Un local de rangement est aménagé sur le côté Est de cette pièce avec imposte vitrée comme au-dessus de toutes les autres portes des pièces du rez-de-chaussée et du premier étage (photographie n° 37 en annexe).

Le dégagement côté Est

(Photographies n° 38, 39 et 40 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet massif en chêne.

Les murs et le plafond sont peints.

Il est partiellement éclairé par les impostes vitrées des différentes pièces qu'il dessert.

La bibliothèque

(Photographies n° 41 à 44 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les murs et le plafond sont peints.

Deux meubles bibliothèque deux corps avec portes vitrées en partie supérieure sont aménagés de part et d'autre de la fenêtre Nord-Est.

Cette pièce est éclairée par deux fenêtres avec volets dont une est orientée Nord-Est et l'autre orientée Sud-Est.

Une porte de communication permet d'accéder directement au dégagement de l'entrée.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

La salle de bains

(Photographies n° 45, 46 et 47 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond sont peints.

L'équipement comprend :

- Un lavabo sur colonne.
- Une baignoire sur pieds.
- Une cabine de douche.

Cette pièce est éclairée par la moitié de la fenêtre avec volets commune aux toilettes contiguës.

Il n'y a pas de radiateur de chauffage central.

Les toilettes

(Photographie n° 48 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond sont peints.

L'équipement comprend une cuvette de WC classique.

Cette pièce est éclairée par la moitié de la fenêtre avec volets commune à la salle de bains contiguë.

Il n'y a pas de radiateur de chauffage central.

Le petit salon

(Photographies n° 49, 50 et 51 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Deux armoires murales deux portes superposées sont aménagées.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Sud-Est.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central et un poêle en céramique.

Le salon de musique

(Photographies n° 52 à 55 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Sud-Est et une porte-fenêtre avec volets orientée Sud-Ouest ouvrant sur la terrasse abritée.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central et une cheminée en marbre.

Le grand salon

(Photographies n° 56 à 60 en annexe)

On y accède depuis le hall d'entrée par une porte double.

Le sol est recouvert d'un parquet massif en chêne.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Cette pièce est éclairée par deux fenêtres avec volets orientées Sud-Ouest de part et d'autre de la porte-fenêtre avec volets ouvrant sur la terrasse abritée.

Une porte double donne accès à la salle à manger.

Le chauffage est assuré par deux radiateurs de chauffage central et une cheminée en marbre.

Le dégagement côté Ouest
(Photographies n° 61 et 62 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet massif en chêne.

Les murs et le plafond sont peints.

Il est partiellement éclairé par les impostes vitrées des différentes pièces qu'il dessert.

La salle à manger
(Photographies n° 63 à 67 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet massif en chêne.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Cette pièce est éclairée par deux fenêtres avec volets orientée Nord-Ouest et une porte-fenêtre avec volets orientée Sud-Ouest ouvrant sur la terrasse abritée.

Le chauffage est assuré par deux radiateurs de chauffage central et un poêle en céramique disposant d'un passe-plat chauffant avec l'office.

L'office
(Photographies n° 68 à 71 en annexe)

Le sol est recouvert d'un plancher.

Les murs sont tapissés de peint.

Le plafond est peint.

L'aménagement comprend une armoire murale deux portes et deux armoires murales une porte.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Nord-Ouest.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central et le poêle en céramique commun avec la salle à manger.

Une porte de communication permet l'accès directement à la salle à manger et une autre à la cuisine.

La cuisine

(Photographies n° 72 à 78 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de terre cuite émaillés.

Les murs et le plafond sont peints.

L'aménagement comprend :

- Un placard mural une porte.
- Un placard mural deux portes.
- Un placard haut deux portes en stratifié.
- Deux placards bas deux portes en stratifié.
- Deux placards bas une porte en stratifié.
- Trois tiroirs en stratifié.
- Un évier inox deux bacs.
- Une hotte.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Nord-Ouest et une fenêtre avec volets orientée Nord-Est.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Une porte de communication permet un accès direct au dégagement de l'entrée.

AU PREMIER ETAGE

L'accès se fait par l'escalier situé dans le hall d'entrée.

La cage d'escalier avec mezzanine

(Photographies n° 79 à 82 en annexe)

Les marches de l'escalier sont en pierre, sa rambarde est en métal avec main courante en bois.

Le sol de la mezzanine est recouvert d'un parquet massif.

Les murs et le plafond sont peints.

L'éclairage est assuré par deux fenêtres avec volets orientées Nord-Est.

Un rangement se trouve sous l'escalier du deuxième étage (photographie n° 86 en annexe).

La chambre côté Nord
(Photographies n° 83, 84 et 85 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet massif.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Une armoire murale une porte est aménagée.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Nord-Est.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Le dégagement Est
(Photographie n° 88 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les murs et le plafond sont peints.

Il est partiellement éclairé par les impostes vitrées des différentes pièces qu'il dessert.

La chambre à l'angle Est
(Photographies n° 89 à 92 en annexe)

Deux portes rapprochées permettent l'accès à cette pièce.

Le sol est recouvert d'un parquet massif.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Une armoire murale deux portes est aménagée.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Nord-Est et une fenêtre avec volets orientée Sud-Est.

Le chauffage est assuré par une cheminée en marbre et deux radiateurs de chauffage central.

Les toilettes
(Photographie n° 93 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond sont peints.

L'équipement comprend un WC classique et un lave-mains avec mitigeur.

Cette pièce est éclairée par la moitié d'une fenêtre avec volet.

La salle de bains
(Photographies n° 94, 95 et 96 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont habillés de carreaux de faïence jusqu'à une hauteur d'1,30 mètre, au-dessus ils sont peints comme le plafond.

L'équipement comprend :

- Une baignoire.
- Un lavabo sur colonne.
- Un bidet.
- Une cuvette de WC classique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Sud-Est.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Le bureau à l'angle Sud
(Photographies n° 97 à 101 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet massif.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Une armoire murale deux portes est aménagée.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Sud-Est et une fenêtre avec volets orientée Sud-Ouest.

Le chauffage est assuré par une cheminée en marbre et un radiateur de chauffage central.

Une porte communique avec la grande chambre côté Sud.

Le dégagement Ouest
(Photographies n° 102, 108 et 120 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les murs et le plafond sont peints.

Il est partiellement éclairé par les impostes vitrées des différentes pièces qu'il dessert.

La chambre centrale Sud
(Photographies n° 103 à 107 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet massif.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Cette pièce est éclairée par trois fenêtres avec volets orientées Sud-Ouest.

Le chauffage est assuré par une cheminée en marbre et deux radiateurs de chauffage central.

Le dressing
(Photographies n° 109, 110 et 111 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Deux armoires deux portes sont aménagées.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Nord-Ouest.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

La chambre à l'angle Ouest
(Photographies n° 112, 113 et 114 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet massif.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Une armoire murale deux portes est aménagée.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Sud-Ouest et une fenêtre avec volets orientée Nord-Ouest.

Le chauffage est assuré par une cheminée en marbre et un radiateur de chauffage central.

La chambre centrale Ouest
(Photographies n° 116 et 119 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet massif.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Nord-Ouest.

Le chauffage est assuré par une cheminée en marbre et un radiateur de chauffage central.

Une porte communique avec le dressing.

La chambre à l'angle Nord
(Photographies n° 121, 122 et 123 en annexe)

Le sol est recouvert d'un plancher.

Les murs et le plafond sont peints.

Deux armoires murales deux portes sont aménagées.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Nord-Ouest et une fenêtre avec volets orientée Nord-Est.

Le chauffage est assuré par une cheminée en marbre et deux radiateurs de chauffage central.

AU DEUXIEME ETAGE

On y accède depuis la mezzanine du premier étage par une porte ouvrant sur un escalier en bois. Les murs et le plafond de la cage d'escalier sont peints (photographie n° 124 en annexe).

Sur ce niveau est aménagé un appartement habité par Madame Iléana ROCHAT et son compagnon.

La pièce centrale

(Photographies n° 125, 126 et 127 en annexe)

Le sol est un plancher.

Les murs et le plafond sont peints.

Cette pièce est éclairée par les impostes vitrées des différentes pièces.

Quatre armoires murales deux portes en bois sont aménagées.

Le dégagement côté Est

(Photographies n° 128, 129 et 130 en annexe)

Le sol est un plancher.

Les murs et le plafond sont peints.

Il est éclairé par les impostes vitrées des différentes pièces.

Une armoire murale deux portes en bois et une armoire murale une porte en bois sont aménagées.

Le grenier Est

(Photographies n° 131 et 132 en annexe)

Le sol est en briques.

Les murs sont bruts.

La toiture en sous-pente n'est pas isolée.

Ce local est éclairé par une lucarne de toit.

La salle de bains

(Photographies n° 133 et 134 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond sont peints.

L'équipement comprend :

- Un lavabo.
- Un bac de douche.
- Une cuvette de WC classique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre en jacobine avec volets orientée Sud-Est.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

La cuisine

(Photographies n° 135 à 140 en annexe)

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié sur plancher.

Les murs et le plafond en partie en sous-pente sont peints.

La cuisine intégrée en bois comprend deux placards suspendus une porte et un placard suspendu avec porte vitrée. Elle est équipée d'un évier un bac en céramique avec mélangeur alimenté par un chauffe-eau.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre en jacobine avec volets orientée Sud-Est.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Le grenier Sud

(Photographies n° 141 et 142 en annexe)

Le sol est en briques.

Les murs sont bruts.

La toiture en sous-pente n'est pas isolée.

Ce local est éclairé par une lucarne de toit.

La chambre côté Sud-Est
(Photographies n° 143 et 144 en annexe)

Le sol est en plancher.

Les murs et le plafond sont peints.

Une armoire murale deux portes en bois est aménagée.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre en jacobine avec volets orientée Sud-Ouest.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Le bureau côté Sud-Ouest
(Photographies n° 145, 146 et 147 en annexe)

Le sol est en plancher.

Les murs et le plafond sont peints.

Une armoire murale deux portes en bois est aménagée.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre en jacobine avec volets orientée Sud-Ouest.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Le dégagement côté Ouest
(Photographies n° 148 et 149 en annexe)

Le sol est un plancher.

Les murs et le plafond sont peints.

Il est éclairé par les impostes vitrées des différentes pièces.

Le grenier Ouest
(Photographies n° 150 et 151 en annexe)

Le sol est en briques.

Les murs sont bruts.

La toiture en sous-pente n'est pas isolée.

Ce local est éclairé par une lucarne de toit.

La chambre côté Ouest
(Photographies n° 152 et 153 en annexe)

Le sol est en plancher.

Les murs et le plafond sont peints.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre en jacobine avec volets orientée Nord-Ouest.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Le salon côté Ouest
(Photographies n° 154 à 157 en annexe)

Le sol est en plancher.

Les murs et la partie du plafond en sous-pente sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Deux armoires scellées deux portes en bois sont aménagées.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre en jacobine avec volets orientée Nord-Ouest.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Le grenier Nord
(Photographies n° 159 et 160 en annexe)

Le sol est en briques.

Les murs sont bruts.

La toiture en sous-pente n'est pas isolée.

Ce local est éclairé par une lucarne de toit.

La pièce côté Nord
(Photographies n° 161 à 164 en annexe)

Le sol est en plancher.

Les murs et le plafond sont peints. Le plafond est endommagé par un dégât des eaux.

Cette pièce est éclairée par deux fenêtres en jacobine avec volets orientées Nord-Est.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central et par une cheminée.

AU NIVEAU DES COMBLES

L'accès se fait par un escalier en bois depuis la pièce centrale du deuxième étage. Les murs de la cage d'escalier sont peints (photographie n° 165 en annexe).

Les combles sont à l'état brut (photographies n° 166 et 167 en annexe).

Le sol en plancher est recouvert d'une chape en ciment.

La toiture en sous-pentes n'est pas isolée.

Quatre lucanes éclairent cet espace.

AU SOUS-SOL

L'accès se fait depuis le dégagement d'entrée du rez-de-chaussée par un escalier en pierre (photographies n° 168 et 169 en annexe).

Les murs et la sous face de l'escalier supérieur sont recouverts d'un enduit projeté.

Le sous-sol est divisé en six caves.

Le sol est un mélange de ciment et de gravier compacté.

Les murs et les plafonds sont bruts ou recouverts d'enduit projeté.

En annexe :

- Photographie n° 170 : partie centrale du sous-sol.

- Photographies n° 171, 172 et 173 : cave ouverte côté Nord-Est.

- Photographies n° 174, 175 et 176 : cave avec niches de rangement côté Nord-Est.

- Photographies n° 177 et 178 à 181 : grande cave voûtée côté Est éclairée par trois vasistas et disposant de deux chauffe-eaux et d'un adoucisseur d'eau.

- Photographies n° 182, 183, 184 et 185 : grande cave voûtée côté Sud éclairée par deux vasistas où est installée la chaudière de chauffage central de marque CHAPPEE.

- Photographies n° 186 et 187 : grande cave voûtée côté Ouest éclairée par un vasistas avec porte ouvrant sur un escalier fermé par une trappe permettant d'accéder à l'extérieur côté Nord-Ouest de la maison (photographie n° 192 en annexe).

- Photographies n° 188, 189, 190 et 191 : une cave voûtée à l'angle Nord éclairée par trois vasistas.

LES BATIMENTS ANNEXES

LA GRANGE AVEC SERRE

Il s'agit d'un bâtiment en pierres avec un toit un pan recouvert de tôles. Il dispose côté Ouest d'une porte de service et côté Est d'une grande porte en bois (photographies n° 193 et 195 en annexe).

La partie serre accolée côté Sud est à l'état d'abandon envahie par la végétation avec de nombreux vitrages cassés (photographies n° 194 et 201 en annexe).

L'intérieur est aménagé avec un petit local côté Ouest, une écurie en partie centrale avec des box à chevaux et une grange côté Est (photographies n° 196 à 200 en annexe).

Le sol est en béton, les murs sont bruts de maçonnerie, le plafond est isolé avec des planches de bois.

L'éclairage est assuré par quatre vasistas.

LE PIGEONNIER

Construit en pierres et briques avec toit en tôles, il est actuellement désaffecté (photographies n° 202 et 203 en annexe).

Etablissement des diagnostics de l'amiante, du plomb, de la performance énergétique, de l'installation électrique, de l'installation intérieure gaz, de l'état des risques et pollutions et mesurage de l'immeuble

Le rapport d'examen de la recherche d'amiante indique dans ses conclusions la présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Le constat des risques d'exposition au plomb est positif.

Le certificat de mesurage dans le cadre de la "Loi Carrez" de la maison indique une superficie habitable de **663,17 m²**.

Une copie de ces rapports est annexée au présent.

Des photographies des lieux ont été tirées et des exemplaires en seront joints tant à l'original qu'à l'expédition du présent procès-verbal de constat.

Telles ont été mes constatations terminées à GAILLARD (Haute-Savoie), le 06 mars 2019 à 16 heures 50.

Procès-verbal de description dicté et rédigé en notre étude le 19 mars 2019 de 09 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30.

SOUS TOUTES RESERVES

<u>COUT</u> : SEPT CENT TRENTE NEUF EUROS VINGT DEUX CENTIMES.

Vacation	220,94
Emolument	375,00
Art. A444-48 Frais de Déplacement	7,67
HORS TAXES	603,61
TVA 20 %	120,72
Taxe d'acte	14,89
COUT D'ACTE	**739,22**
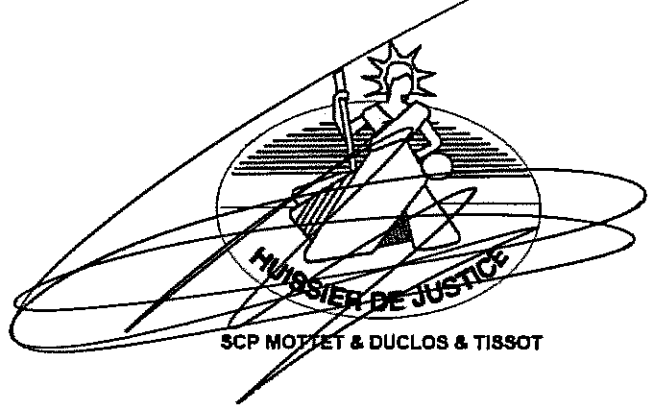
Bruno MOTTET
Huissier de Justice Associé